

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 23

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Société romande d'électricité, Clarens	Reconstruction du restaurant de la Berneuse (Leysin) CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1984	14 janvier 85 (28 sept. 84)	10/84 B 81
Regierungsrat des Kantons St. Gallen	Zivilschutzzentrum in Bütschwil SG, CP	Architekten, die seit dem 1. Januar 1983 im Bezirk Altotggenburg, Untertoggenburg, Neutoggenburg, Obertoggenburg, Wil, Gaster oder See ihren Wohn- oder Geschäftssitz haben	21 janvier 85	
Commune d'Yverdon-les-Bains	Construction de logements bénéficiant de l'aide des pouvoirs publics CI	Architectes établis ou résidant à Yverdon-les-Bains avant le 1 ^{er} janvier 1984 et trois invités	31 janv. 85 (jusqu'au 30 oct. 84)	
Direction des travaux de la Ville de Berne	Nouveau bâtiment de l'Ecole professionnelle Lorraine, CI	Architectes domiciliés en Suisse à titre privé et professionnel depuis le 1 ^{er} janvier 1984	15 février 85 (14 sept. 84)	
Municipalité de Gland	Collège secondaire «En Grand-Champ» Gland CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton dès le 1 ^{er} janvier 1984	28 février 85 (dès le 23 oct. 84)	
Services électriques de la Ville de Zurich	Bâtiment administratif CP	Architectes établis ou résidant à Zurich depuis le 1 ^{er} janvier 1984 ainsi que ceux originaires de la ville de Zurich	28 février 85 (1 ^{er} oct. au 15 nov. 84)	
Association internationale des ponts et charpentes (AIPC), Convention européenne de la construction métallique. American Institute of Steel Construction, UIA	L'acier dans le bâtiment	Concours pour les étudiants en architecture (non diplômés jusqu'à la date d'envoi du concours). Inscription: 1 ^{er} novembre 1984	1 ^{er} juin 85 (1 ^{er} fév. 85)	21/84 B 89

Nouveaux dans cette liste

Einwohnergemeinde Aarau	Turnanlagen für das Lehrlingsturnen and der Gewerbeschule Aarau, PW	Architekten, die in den Bezirken Aarau, Lenzburg, Zofingen oder Kulm heimatberechtigt sind oder seit dem 1. Juli 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	22 mars 85 (21 déc. 84)	
Einwohnergemeinde Aarau	Turnanlagen für das Lehrlingsturnen an der Kaufmännischen Berufsschule Aarau	Architekten, die in den Bezirken Aarau, Lenzburg, Zofingen oder Kulm heimatberechtigt sind oder seit dem 1. Juli 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	22 mars 85 (21 déc. 84)	
Gemeinde Volketswil ZH	Gemeinschaftszentrum mit Alterswohnungen, PW	Architekten, die ihren Wohn- oder Geschäftssitz seit dem 1. Januar 1984 in der Gemeinde Volketswil haben	29 mars 85	
Kanton Aargau	Aargauisches Kurszentrum für Sport, Wohlen, PW	Architekten, die im Kanton Aargau mindestens seit dem 1. Januar 1983 Wohn- oder Geschäftssitz haben	15 mai 85 (22 nov. 85)	

Carnet des concours

A propos du concours d'architecture

La complexité des problèmes liés aux concours d'architecture devient telle que l'on envisage sérieusement d'avoir recours à des architectes «spécialistes en organisation de concours».

Depuis peu un nouvel élément est venu encore compliquer les choses: les projets sont soumis à un «calcul de la consommation d'énergie» par un expert indépendant. L'idée est certes louable, mais semble malheureusement prématurée à l'heure actuelle. En effet, si l'on dispose de plusieurs méthodes et de nombreux

programmes électroniques, la corrélation entre les calculs et la pratique est encore insuffisante. De plus, les idées ayant cours sur ces questions sont différentes suivant l'Institut, ou l'expert qui est chargé de ces calculs. En résumé, il est souhaitable d'attirer l'attention des concurrents sur ces problèmes, mais difficile de les discriminer avec un minimum d'équité!

Olivier Barde, Genève

Actualité

Capteur solaire et protection du consommateur

La première d'une série de normes suisses relatives à l'énergie solaire vient de paraître. Cette norme précise les méthodes applicables dans notre pays, compte tenu de notre climat, pour la